

Maître François LIEURADE

Huissiers de Justice Associé à la  
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale  
18 rue Parmentier  
95200 SARCELLES

Etude annexe  
3 bis avenue de Paris  
95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE  
DESCRIPTION  
SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 6 mars 2017

Page 1 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



# PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT  
ET LE SIX MARS

## A LA REQUETE DU :

**LE CREDIT FONCIER DE FRANCE SA au capital de 1.331.400.718,80 €, ayant son siège social à Paris 1<sup>er</sup> au 19, rue des Capucines RCS Paris 542.029.848,**

agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

## AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 15 février 2017.

## LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier dont sont propriétaires Monsieur Kamel BOUCEBAINE et Madame Vanessa KASSIMO, décrits comme suit :

### COMMUNE DE MERIEL (VAL D'OISE)

Une maison d'habitation sise 26 avenue Victor Hugo cadastrée section AL numéros 72 lieudit « gr grande rue » pour 1 a 68 ca et 73 lieudit « gr grande rue » pour 6 a 53 ca, comprenant au rez-de-chaussée : cuisine, chambre, séjour avec cheminée, wc, à l'étage : trois chambres, salle de bains, wc, cabinet de toilette, grenier, jardin, garage

**Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE titulaire d'un office d'huissier de justice 95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,**

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 26 avenue Victor Hugo à MERIEL (Val d'Oise),

Où étant ce jour sur place à 13 heures 30, assisté de Monsieur Antoine MICHALSKI, serrurier, et de deux témoins majeurs requis, j'ai constaté ce qui suit :

Constat du 6 mars 2017

Page 2 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



**CONSTATATIONS**

Au moment où j'allais faire procéder à l'ouverture forcée des lieux, Madame Vanessa KASSIMO se présente, m'invitant à pénétrer dans les lieux après que je lui eus attesté de mes qualités et identités par la présentation de ma carte professionnelle.

Après lui avoir indiqué l'objet de ma mission, elle me déclare ne voir aucune objection à son bon déroulement.

Les lieux sont occupés par les saisis et leurs enfants. Ils consistent en une maison ancienne élevée sur cave, deux niveaux et combles aménagés, sur un terrain de 821 m<sup>2</sup> d'après les titres, et dont le ravalement est de facture récente.

Les tuiles de toiture sont en bon état apparent.

Le jardin est en bon état d'entretien. Un garage et un auvent y sont élevés.



Constat du 6 mars 2017

Page 3 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Les lieux sont distribués comme suit :

## REZ DE CHAUSSEE

### - Une salle à manger/cuisine en entrant :

La porte PVC d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en parfait état.

L'équipement comprend :

- Trois fenêtres PVC double vitrage en bon état.
- Une série de placards en parfait état.
- Un évier en matériaux composites muni d'un robinet mélangeur.



### - Un dégagement dans la suite de la salle à manger/cuisine en entrant :

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en parfait état.

L'équipement comprend :

- Un fenestron PVC double vitrage en bon état.

Constat du 6 mars 2017

Page 4 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





- **Un WC dans le dégagement :**

Les lieux sont en travaux.

L'équipement comprend :

- Un bloc WC.

- **Une salle de séjour dans la suite du dégagement :**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en parfait état.

L'équipement comprend :

- deux portes fenêtres PVC double vitrage en bon état.
- un escalier de bois permettant d'accéder à l'étage.

Constat du 6 mars 2017

Page 5 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





## PREMIER ETAGE

- **Le palier :**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en parfait état.

L'équipement comprend :

- une fenêtre PVC double vitrage en bon état ;
- un escalier de bois permettant d'accéder dans les combles.

- **Une 1<sup>ère</sup> chambre droite:**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en parfait état.

L'équipement comprend :

- une fenêtre PVC double vitrage en bon état.

- **La salle de bains :**

Les lieux sont en travaux.

- **Une 2<sup>ème</sup> chambre fond droite:**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en parfait état.

Constat du 6 mars 2017

Page 6 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



L'équipement comprend :

- une fenêtre PVC double vitrage en bon état.

- **La salle d'eau :**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en parfait état.

Le carrelage de protection des murs est en parfait état.

L'équipement comprend :

- Une douche complète.
- Un lavabo.
- Un fenestron.



- **Une 3<sup>ème</sup> chambre fond gauche:**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en parfait état.

L'équipement comprend :

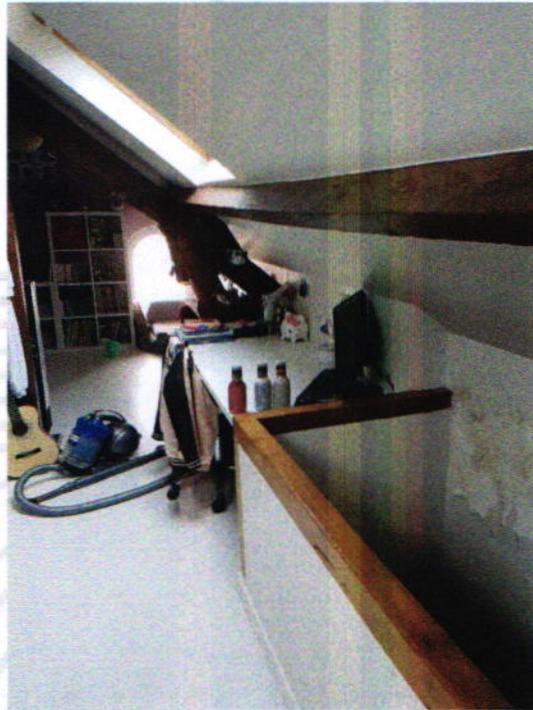
- une fenêtre PVC double vitrage en bon état.

**COMBLES****- Une chambre mansardée :**

Le parquet flottant du sol et les peintures des murs et du plafond sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Trois fenêtres de toit de type VELUX fenêtre PVC double vitrage en bon état.
- Une fenêtre cintrée.

**LA CAVE**

La cave est accessible depuis un escalier ouvrant sur la salle de séjour.

Les lieux sont à l'état brut.

L'équipement comprend :

- Un adoucisseur d'eau ;
- Un cumulus électrique.

Constat du 6 mars 2017

Page 8 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





L'ensemble de la maison est chauffés par des convecteurs électriques.

Un métrage des lieux est effectué sous mon contrôle par la société CERTIMMO.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE  
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



HUISSIER DE JUSTICE

Constat du 6 mars 2017  
Page 9 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

